

ORSEC FEUX DE FORêt DE NIVEAU 2

Commune de Koumac

Sur les trois feux de forêt qui se sont déclarés lundi 8 décembre 2025 sur la commune de Koumac, seuls les chantiers du lieu-dit « *La Crinière* » et du lieu-dit « *Chagrin* » nécessitent une sécurisation des lisières.

Le chantier de « *La Crinière* » est fixé et seulement un point chaud situé dans le brûlé est actif, ce qui ne constitue pas de risque de reprise. La surface brûlée reste inchangée (100 ha).

Concernant **le chantier du lieu-dit « *Chagrin* »**, des fumerolles sont encore visibles et une reprise de feu s'est déclarée vers 13h. Un véhicule de la sécurité civile a été engagé pour sécuriser les points chauds. La surface brûlée a légèrement augmenté par rapport à hier soir soit 18 ha (+ 3 ha).

Un nouveau feu de forêt s'est déclaré en milieu de journée vers 13h au lieu-dit « *Bwadouvalan* ». Un moyen du RSMA a été sollicité en appui des moyens du SIVM nord et le chantier est fixé. Toutefois de nombreux points chauds nécessitent d'être sécurisés pour éviter tout risque de reprise.

Un groupe feux de forêt en renfort, composé de 16 sapeurs-sauveteurs de la brigade des militaires de la sécurité civile (BMSC), est en transit vers le RSMA de Koumac pour soutenir l'action opérationnelle en place. Ils seront engagés dès leur arrivée sur les chantiers « *Chagrin* » et « *Bwadouvalan* ».

Le dispositif ORSEC Feux de Forêt (fdf) de niveau 2 est toujours en vigueur.

L'évolution de la situation est stabilisée mais en raison des conditions météorologiques dégradées sur zone, le traitement de toutes les fumerolles est une priorité pour éviter tout risque de reprise.

Des informations complémentaires seront communiquées en fonction de l'évolution de la situation.